

DECRET N° 2005-162 DU 07 AVRIL 2005

Portant autorisation d'extradition de
Monsieur ASANTE Michaël Kofi.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi du 10 mars 1927 relative à l'extradition des étrangers
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001;
- Vu** le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004-131 du 17 mars 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Vu** l'arrêt n° 028/2005 du 14 février 2005 rendu par la Chambre d'Accusation de la Cour d'Appel de Cotonou ;
- Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 mars 2005 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est autorisée l'extradition vers la République du Ghana de Monsieur ASANTE Michaël Kofi, de nationalité ghanéenne, poursuivi par les autorités judiciaires de cet Etat pour vol à mains armées.

Article 2 : Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme et le Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 07 avril 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de l'Intégration Africaine,

Rogatien BIAOU.-

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice, de la Législation et
des Droits de l'Homme,

Dorothé C. SOSSA.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MJLDH 4 MAEIA 4
AUTRES MINISTERES 19 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN -IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-
FDSP 02 PCA COTONOU 1 PGCA COTONOU 1 PCA PARAKOU 1 PGCA
PARAKOU INTERRESEE 01 JO 1. ORDRE DES AVOCATS 1 GRANDE
CHANCELLERIE 1